

STELLA-JONES INC.
(“SJ” ou la “Société”)

POLITIQUE EN MATIÈRE D’ENVIRONNEMENT, DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ

Stella-Jones Inc. s'engage à mener des opérations durables et à protéger la santé humaine et l'environnement naturel. La Société est sensible aux répercussions environnementales de ses activités et assume la responsabilité de mettre en place toutes les mesures raisonnables afin de préserver et de protéger l'environnement.

De plus, la Société tient fermement à la santé et la sécurité de ses employés et s'engage à créer un milieu de travail sain et sécuritaire. À cette fin, la Société met l'accent sur l'amélioration continue d'un milieu de travail exempt d'accidents au moyen d'une administration attentive, d'éducation, de formations et de conception adéquates et de l'entretien approprié de ses installations et de son équipement.

Pour mettre en œuvre sa Politique en matière d'environnement, de santé et de sécurité, la Société s'engage à :

1. Construire et exploiter ses installations conformément à l'ensemble des lois et règlements applicables qui prévoient la protection de l'environnement, des employés et du public;
2. Mise en œuvre efficace du système de gestion de l'environnement, de la santé et de la sécurité de la Société sur tous les sites de production.
3. Amélioration continue des performances environnementales visant à prévenir la pollution et à utiliser les meilleures pratiques de gestion.
4. Réduire les émissions absolues de GES des champs d'application 1 et 2 de 32 % pour l'ensemble des activités de la Société avant 2030.
5. Utilisation efficace de l'eau douce sur tous les sites de production, en investissant dans des processus permettant le recyclage et la réutilisation de l'eau dans la mesure du possible.
6. Mise en œuvre d'un programme de gestion des déchets visant à réduire les déchets envoyés à la décharge, à augmenter le recyclage et à maintenir la conformité avec les réglementations en matière de déchets.
7. Surveiller la qualité de l'air et maintenir les autorisations réglementaires sur tous les sites de production, le cas échéant.
8. Agir de manière proactive pour former ses employés à l'identification des dangers
9. Veiller à ce que chaque employé soit adéquatement formé, responsable et imputable au sein de son secteur de travail dans le cadre de ses fonctions, le tout conformément à la politique en matière d'environnement, de santé et de sécurité de SJ;
10. Communiquer et dialoguer ouvertement avec les parties prenantes intéressées sur les aspects de l'environnement, de la santé et de la sécurité de Stella-Jones;
11. Encourager la recherche pour approfondir les connaissances sur l'impact environnemental et les bénéfices des activités de l'industrie en vue d'améliorer les technologies de traitement;

Une équipe spécialisée dans l'environnement, la santé et la sécurité a été désignée pour superviser la mise en œuvre de cette politique dans l'ensemble de la Société. L'équipe de direction est chargée de superviser la mise en œuvre de cette politique, notamment en procédant à un examen annuel des activités et des installations de la société pour s'assurer de leur conformité, et en rendant compte régulièrement des progrès réalisés au comité du conseil d'administration chargé de l'environnement, de la santé et de la sécurité de la Société.

23 septembre 2024 - Mise à jour des engagements spécifiques pour inclure l'air, l'eau, les déchets et les émissions de gaz à effet de serre.